

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-407 du 7 Octobre 1988

Chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Kodja GANDONOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 5 Octobre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du 5 Octobre 1988, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Kodja GANDONOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Octobre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6  
MDRAC MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 14 DPE DLC INSAE 6 IGE 4 BN  
DAN 4 DCCT ONEPI GDE. CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6  
JORPB 1.-